

ARRETE n° 2021-40
RELATIF aux résultats des ELECTIONS PARTIELLES
A distance par voie électronique
AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IAE ANGERS

Du mercredi 17 février 2021 au vendredi 19 février 2021

Collège des usagers

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 portant création de l'IAE Angers de l'université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers en date du 14 novembre 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-04 relatif à l'organisation d'élections partielles, à distance par voie électronique, au conseil d'institut de l'IAE Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-30 du 2 février 2021 relatif aux listes de candidats aux élections au Conseil de l'IAE Angers en ce qui concerne le collège des représentants des usagers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du vendredi 19 février 2021 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du lundi 22 février 2021 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Sont élus aux élections au **Conseil de l'IAE Angers** pour le collège des usagers :

- **Liste « PIEPERS Mael »**

TITULAIRE :

- PIEPERS Mael

SUPPLEANTE :

- MUSSET Lucile

- Liste « BOUGE TA FAC AVEC LA Fé2A »

TITULAIRE :

- LE ROUX Flore

SUPPLEANTE :

- CESBRON Aodren

Fait à Angers, le 22 février 2021

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé

Affiché le 22 février 2021